

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2020

L'an deux mille vingt le 14 du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 9/12/2020

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Cathy, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, DOUCET Corine, ROUSSEAU Michèle, DUPERRIN MARC, MOREAU Nathalie, MARTIN Claude, Nahid GARDERON VISTO :, VERSAUD Patrick, TRILLES Carine, MAGNOL Pierre, CHAZOT Nicolas, HERR Severine

ABSENT EXCUSE : M COVIAUX qui donne pouvoir à M LANNES

SECRETAIRE : Mme MOREAU

ORDRE DU JOUR

Demande de rajout pour AVENANT TRAVAUX VOIRIE BOURCHER 5 446.80 €

EXONERATION LOYER PLANCHA -

1. PLU –Délibération approuvant la modification simplifiée
2. DETR - DEPARTEMENT
3. - Demandes subvention extension de la garderie
4. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
5. LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
6. Divers

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 2/11/2020.
Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 2/11/2020 Me SANTOS MAUVEZIN – Cts SIMON – ZH 173 P – Pasculon lot 2 – 901 m2 – 57 000 €
- 2/11/2020 Me SANTOS MAUVEZIN – Cts SIMON – ZH 137 P – Pasculon lot 3 – 1130 m2-57 000 €
- 2/11/2020 Me SANTOS MAUVEZIN – Cts SIMON – ZH 137 P – Pasculon lot 1 – 900 m2 – 57 000 €
- 3/11/2020 Me SARRAZY – Cts TOUZEAU – B 287 -357 – Rue des A. Combattants – 380 m2 – 140 000 €
- 5/11/2020 Me DUPEYRON – SAS HANEI -217 ZC 378 – Raison – 751 m2 – 63 000 €
- 12/11/2020 Me AGEN LAVIE-CAMBOT – LATAPIE SERE – ZL 72-73 – Noblet - 2213 m2 – 89 000 €
- 24/11/2020 Me DUPEYRON –ARNAUD Alain – ZI 246 – Augereau- 5039 m2 - 132 340 €
- 24/11/2020 Me DUPEYRON – CHARPENTIER James – ZI 125 – Cassillac 1700 m2 – 65 000 €

2020/113 -PLU- DELIBERATION APPROUVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

Le conseil municipal

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants, R 153-20 et R 153-21, L. 153-25, L. 153-26 et L. 153-44;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 4 Juin 2017 ;

Vu la délibération du 21/10/2019 décidant de modifier le plan local d'urbanisme ;

Vu la transmission du projet de modification aux personnes publiques ;

Vu l'arrêté du maire en date du 18 Juin 2020 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 7 Septembre au 8 Octobre 2020 ;

Vu les pièces du dossier de PLU soumises à enquête publique

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur

Considérant que les observations des personnes publiques associées, ainsi que celles issues de l'enquête publique ont été prises en compte, et ont conduit à des adaptations mineures du PLU, ci-dessous précisées :

- Création d'un secteur de zone UAb correspondant au secteur de l'Ombrage assorti d'une OAP et d'un ajout règlementaire afin de prendre en compte les contraintes liées à la pollution des sols (ancienne ferronnerie-métallurgie) ;
- Ajustement des OAP « Château Sec » et « Les Communaux » afin d'intégrer les recommandations du commissaire enquêteur ;
- Précisions et compléments au rapport de présentation de la modification afin de prendre en compte les avis de l'Etat en date des 9 avril 2020 et 23 Septembre 2020 ;

Considérant que la modification n°6 du PLU telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L153-43 du code de l'urbanisme ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** la modification n° 6 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de PUGNAC. et à la Sous - Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département).

POUR : 18 Mme ROUSSEAU ne prend pas part au vote étant concernée.

2020/113-1 - DPU

Vu l'approbation de la modification simplifiée du PLU, ce 14/12/2020, il convient de délibérer à nouveau pour instituer le droit de préemption sur la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/05/2020, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs du territoire communal zones UA, UAb, UB, UC, UY, 1AU, 1N et zones d'urbanisation future, lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, .0 abstention,

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs UA, UAb, UB, UC, UY, 1AU, 1N et zone d'urbanisation future, du territoire communal.

Rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme soit :

- Madame la Préfète sous couvert de la Sous Préfecture
- M le Directeur Départemental des services fiscaux
- M le Président du Conseil Supérieur du Notariat
- La Chambre Départementale des Notaires au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance au Greffe du même tribunal.

Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

2020/114-DEMANDE DETR 2021 – ECOLE/GARDERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal de projet de GARDERIE/ECOLE, vu le nombre croissant d'enfants inscrits.

Vu le coût de ce projet s'élevant à 222 230 € HT soit 266 676 € TTC, le conseil municipal charge le maire de présenter une demande de subvention au titre de la DETR sur 2021 pour 77 780 € afin de diminuer le coût pour le budget communal.

POUR 19

2020/115-DEMANDE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE/ GARDERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal de projet de GARDERIE/ECOLE, vu le nombre croissant d'enfants inscrits.

Vu le coût de ce projet s'élevant à 222 230 € HT soit 266 676 € TTC, le conseil municipal charge le maire de présenter une demande de subvention auprès du Département sur 2021 pour 11 500 € afin de diminuer le coût pour le budget communal.

POUR 19

FIN D'ANNEE - PERSONNES AGEES BON CHEZ LES COMMERCANTS

En raison de l'annulation du repas des anciens à la salle des fêtes, liée à la crise sanitaire, nous souhaitons remettre un bon d'achat d'une valeur de 20 € aux plus de 75 ans valable chez les commerçants de proximité de la commune (191 personnes inscrites sur les listes électorales). Les élus distribueront ce bon.
M DUPERRIN signale qu'en temps normal lors des repas organisés par les RAYONS D'OR, 6 à 8 personnes de PUGNAC seulement sont présentes.
POUR 19

2020/116- EXONERATION LOYER LA PLANCHA

Suite à la demande de Vincent ROBERT LA PLANCHA GOURMANDE d'exonération de son loyer au vu de la situation actuelle, il est proposé de l'exonérer des loyers de novembre – décembre et janvier, soit 3 mois d'exonération. Le conseil municipal charge le Maire de faire le nécessaire

POUR : 17 Mmes MOREAU et ROUSSEAU s'abstiennent.

2020/117 – TRAVAUX VOIRIE – AVENANT

M LANNES présente un devis de travaux plus et moins- valeur du marché voirie s'élevant à 5 446.80 € TTC. Ces travaux sont nécessaires pour rendre conforme les travaux à Augereau et route de Tauriac.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte ce devis et autorise le maire à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise BOUCHER.

POUR : 19

LES P'TITS PUGNACAIS

Par courrier les P'tits PUGNACAIS souhaitent le prêt du camion communal le samedi 19/12 pour la distribution de petits cadeaux par le Père Noël. Pour éviter les rassemblements le Père Noël passera à domicile dans le respect des gestes barrières.

POUR 19

2020/118 DECISION MODIFICATIVE

2020 / 118

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303415-20201214-DM9_2020-BF

33341

COMMUNE DE PUGNAC - Budget Communal MI4

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 9

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	19
VOTES : Contre	0
Pour	19
Date de convocation :	09/12/2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean ROUX, Maire.

Objet : Objet : Virements de crédits entre les comptes 21318 opération 85 (bâtiments) et 1641 (emprunts en cours)
Présents : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, MAGNOL Pierre, GARD Daniel, DUPERRIN Marc, CHAZOT Nicolas, VERSAUD Patrick, DUPIELLET Françoise, COUPAUD Catherine, HERR Séverine, TRILLES Carine, ROUSSEAU Michèle, DOUCET Corine, GARDERON Nahid, MOREAU Nathalie, MARTIN Claude
Absents excusés : M. COVIAUX Christian donne pouvoir à M. LANNES Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Nathalie

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		600.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		600.00 €		
D 21318-85 : Aménagement Immeuble Communal	600.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	600.00 €			
Total	600.00 €	600.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par M. Jean ROUX, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 28/12/2020 et de la publication le 28/12/2020.

A PUGNAC, le 28/12/2020.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



PAROLE AUX COMMISSIONS et divers

-Mme DUPIELLET informe le conseil des derniers aménagements en cantine et dans la cour d'école pour faire face aux recommandations sanitaires.

- M LANNES fait état des travaux de voirie qui se terminent, de la réfection des peintures au sol et de la mise en place de la zone 30 à Augereau suite à la demande des riverains qui sont très satisfaits du résultat.
- M DUMONT rend compte de l'avancement des travaux de Mairie qui ont pris du retard, la première tranche devrait se finir fin mars.
M GARD fait état des esquisses effectuées par le cabinet ZARUBA pour l'aménagement du jardin de la mairie.
Mme MOREAU a contacté le CAUE et une réunion est prévue le 7/01 pour ce projet et l'aménagement du cimetière. Elle signale de gros problèmes de fondations aux murs des cimetières, suite aux fortes pluies de ces derniers jours. Un rendez-vous est programmé avec M BARBOTEAU qui devra chiffrer ces travaux.
- Mme COUPAUD rappelle qu'elle fait équipe avec Mme MARTIN pour la restauration de la RPA. Elles gèrent la restauration d'une quinzaine de résidents. LA PLANCHA GOURMANDE livre les repas qui sont ensuite distribués par MME COURBIN. Durant les vacances de Mme COURBIN, Les Délices de Benjamin de PUGNAC livreront à domicile, LA PLANCHA ne pouvant assurer le service.
- Mme COUPAUD expose qu'elle va programmer une réunion du Social, car la Communauté de communes travaille sur la mise en place d'un CIAS et un questionnaire est à remplir. Elle rappelle que les besoins sont traités chaque jour.
- M FUSEAU indique que la commission COMMUNICATION travaille sur l'ensemble des lignes directrices. Plusieurs supports ont été mis en place et un chiffrage des besoins est en cours.
- Mme DUPIELLET signale que le bulletin est commencé et qu'il doit être bouclé prochainement pour une impression au plus tôt. Une réunion de la commission est programmée à jeudi.
- Corine DOUCET informe le conseil de la réunion avec le syndicat du MORON pour la création de la ZPENS (Zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles) Vallée du Moron. Pour mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des cures et assurer la sauvegarde des habitats naturels. Ceci permettrait de surveiller et de maîtriser le foncier pour permettre aux communes d'acquérir les parcelles incluses dans la ZPENS. En cas d'aliénation à titre onéreux, les parcelles acquises deviendraient des Espaces Naturels Sensibles qui auraient vocation à faire l'objet d'une protection de leur patrimoine naturel et à être ouvertes au public. Michaël FUSEAU pense qu'il faut se rapprocher de Célia MONSEIGNE et de la Communauté de Communes.

- Michaël FUSEAU souhaiterait avoir au plus tôt les projets 2021 pour le budget.
- Nahid GARDERON fait état d'un problème d'arbre coupé soulevé par M. DUPOUY . MM ROUX et LANNES sont au courant et rappellent que cet arbre se trouvait sur une propriété communale. L'affaire est réglée.

- M DUPERRIN est inquiet pour les manifestations en 2021
- M GARD transmet des informations reçues au sujet des Taxes d'Ordures Ménagères. Il présente au conseil le futur éclairage de la Mairie.

- Mme ROUSSEAU indique que la réunion TOURISME a été reportée en Communauté de Communes.
Elle souhaite savoir où en est le dossier pour l'achat des parcelles MARY à Augereau. Le maire lui indique que la SAFER a préempté pour 5000 €.

- M LANNES signale un mauvais écoulement des toilettes à l'école élémentaire, certainement dû à des racines dans les canalisations. Il demande l'autorisation d'abattre l'arbre qui obstrue. L'aval lui est donné, il précise que l'entreprise 3TE a été sollicitée pour les travaux nécessaires.
Il lui est indiqué qu'un laurier sauce pousse trop près du mur du cimetière de Lafosse et que le robinet goutte. Un système de clapet doit être mis en place.

- M MAGNOL annonce que le dossier LABEL a été déposé, il remercie le personnel communal et les enseignants pour le travail effectué en cette dure période de crise sanitaire.
- M GARD communique la panne d'INTERNET qui perdure dans la zone de Noblet/Lartigue, les travaux sont prévus par ORANGE les 16 et 17/12.

- M FUSEAU indique que la Communauté de Communes travaille sur la création d'un CIAS. Il rend compte de la réunion du comité de Pilotage pour le PLAN VELO. Il travaille à sécuriser et rapprocher les hameaux du Bourg.

- M ROUX propose la visite du Centre Opérationnel et de Renseignement de la Gendarmerie rue Judaïque à BORDEAUX . MM COUPAUD, VERSAUD, GARDERON, MARTIN, DOUCET s'inscrivent pour le 4/03/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.